



Gemeng **Fiels**

Larochette, le 16 avril 2024

AVIS

LISTES ELECTORALES 2024

Les listes électorales provisoirement arrêtées le 15 avril 2024 sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal à Larochette **du 16 avril jusqu'au 23 avril inclus** inclusivement.

Toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu sont à adresser au Collège des bourgmestre et échevins pour le **23 avril 2024 au plus tard** et séparément pour chaque électeur.

Tout citoyen est invité à produire **jusqu'à cette date au plus tard**, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Aucune réclamation tendant à l'inscription d'un électeur ne sera recevable devant le tribunal administratif si elle n'a été préalablement soumise au Collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

Le secrétaire

